

Être délégué(e) au congrès académique SNES Versailles des mardi 6, mercredi 14 et jeudi 15 mars 2018

Un congrès, pour qui ?

Nul besoin d'être un militant chevronné, un spécialiste des débats éducatifs ! Vous souhaitez débattre des questions abordées, discutez-en dans votre établissement et venez participer aux commissions et aux réunions plénières !

Sont délégués(e) au congrès académique :

- les membres titulaires de la CA du S3,
- les membres titulaires des bureaux de S2
- et les délégué(e)s des S1.

*Dans chaque établissement
exprimez-vous !*

Chaque S1 doit être représenté !

=> Jusqu'à 17 syndiqués inclus : un délégué

=> De 18 à 35 syndiqués : deux délégués

=> De 36 à 100 syndiqués : trois délégués.

Mode de désignation des délégués :

On doit tenir compte des sensibilités qui existent dans le S1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du S3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le S1.

Lorsqu'il y a un délégué, ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix. Lorsqu'il y a plusieurs délégués, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Autorisation d'absence :

Les délégués doivent, s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. (*cf. modèle de lettre et mandat syndical page 5*)

N.B. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard **quelques jours avant la date du congrès.**

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, article 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

=> **En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.**

Pour s'informer et débattre :

Publications nationales :

- le supplément à l'U.S. n° 775 de décembre 2018 (**rapports préparatoires**)
- Le site national : <http://www.snes.edu> / rubrique « Militant » / Congrès National Rennes 2018

Publications académiques :

- SNES Versailles n°3 de janvier 2018
- Supplément au SNES Versailles n°3
- Le site académique : www.versailles.snes.edu / rubrique « Vie interne »

Mardi 6 mars 2018 :

commissions académiques

à la section académique du SNES Versailles à Arcueil.

Notre adresse à Arcueil :

3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 01 41 24 80 56

Site : www.versailles.snes.edu

Mail : s3ver@snes.edu

Mercredi 14 et Jeudi 15 mars 2018 :

Congrès académique

au lycée Nadia et Fernand Léger à Argenteuil.

Adresse : Lycée Nadia et Fernand Léger

7 allée Fernand Léger - 95100 ARGENTEUIL

Gare du Val d'Argenteuil : Ligne J à partir de Saint-Lazare

ATTENTION ! Il n'y a pas de possibilité de stationnement dans l'établissement.

N.B. Dans le cadre de l'état d'urgence, des mesures de sécurité sont appliquées dans cet établissement : il est impératif de présenter une pièce d'identité à l'entrée.